Réalisation d'un bénéfice net de 6,6 millions de dollars, en hausse de 36 % par rapport à l'exercice 1989-1990.

À l'été 1990, offre publique d'achat (OPA) des actions de Noverco menée conjointement par SOQUIP, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Groupe Canam Manac. L'intérêt de SOQUIP dans l'entreprise passe de 15,2 % à 25,0 %. Les partenaires de Noverco signent une convention d'actionnaires.

En mars 1991, décision du Groupe Canam Manac de se retirer de Noverco. SOQUIP et la Caisse de dépôt et placement du Québec confirment la mission énergétique de Noverco et sont déjà en contact avec des investisseurs disposés à épouser les orientations stratégiques de l'entreprise.

Conversion de l'ancien gisement gazier de Pointe-du-Lac en stockage souterrain de gaz naturel et mise en opération des installations en janvier 1991. Ce projet de 15 millions de dollars, réalisé par SOQUIP et Consulgaz avec l'appui technique de la Société Gaz de France, constitue une première québécoise.

Avec le Gaz de France, création d'OPTIGAZ, une entreprise dont la mission est d'identifier, de développer et d'exploiter commercialement des sites de stockage souterrain de gaz naturel.

SOQUIP - PARTENAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT

VISION

Le mandat de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) englobe l'exploration, la production, l'approvisionnement et la distribution des hydrocarbures, directement ou en participation.

SOQUIP s'implique dans trois secteurs clés: le gaz naturel, le pétrole et les liquides de gaz naturel. Son action vise à positionner avantageusement chacun de ces secteurs au Québec et à activer leur développement en accord avec la politique énergétique du gouvernement québécois. Pour ce faire, la Société s'engage de façon concrète en détenant des participations dans des entreprises existantes ou en s'associant à d'autres sociétés pour réaliser des projets énergétiques stratégiques pour le Québec.

OBJECTIF CORPORATIF

SOQUIP décide de ses investissements et de ses participations en s'assurant de leur rentabilité. La Société a comme objectif le maintien d'une situation financière saine et vise une croissance continue de ses bénéfices.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de développement de SOQUIP dans le domaine des hydrocarbures suit trois lignes directrices principales:

- l'accroissement de la compétitivité de l'industrie gazière québécoise;
- le positionnement de Montréal en tant que centre majeur de raffinage en Amérique du Nord;
- l'approvisionnement fiable et compétitif du Québec en liquides de gaz naturel.

La stratégie de développement de SOQUIP a comme pierre angulaire le partenariat avec l'entreprise privée, permettant ainsi à la Société de compter sur une expertise et des fonds additionnels.

L'année qui se termine a permis de raffermir la position financière de SOQUIP, de poursuivre activement les projets prioritaires de la Société et de conclure des ententes commerciales stratégiques qui contribuent directement à la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec ainsi qu'à son développement économique.

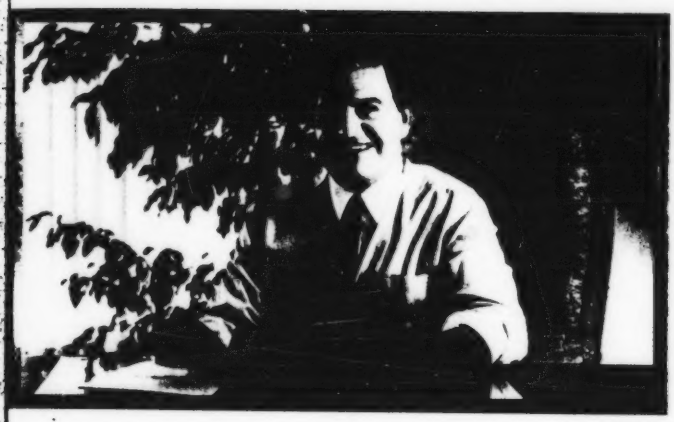

À l'aube de cette nouvelle décennie, SOQUIP entend jouer un rôle moteur dans les trois secteurs clés des hydrocarbures : le gaz naturel, le pétrole et les liquides de gaz naturel, et activer leur développement en accord avec la politique énergétique du gouvernement du Québec. De façon concrète, SOQUIP intensifiera encore davantage sa stratégie de partenariat avec l'entreprise privée.

LES DÉFIS DE SOQUIP

Dans le secteur du gaz naturel, SOQUIP a affirmé sa présence au cours des années 80 en contribuant de façon significative au développement des réseaux de transport et de distribution à travers le Québec. Depuis, le gaz naturel a acquis des assises solides comme source d'énergie, en particulier auprès de l'industrie manufacturière pour laquelle il constitue un atout concurrentiel majeur. En dix ans, le gaz naturel a doublé sa part du bilan énergétique québécois et il représentait, en 1990, 15,6 % de la consommation totale d'énergie.

Aujourd'hui, SOQUIP s'attaque à la seconde phase de développement de l'industrie gazière québécoise. Axée sur l'accroissement de la compétitivité du gaz naturel par rapport aux autres sources d'énergie, cette seconde phase poursuit quatre objectifs précis:

- développer de nouveaux marchés;
- améliorer la gestion de la demande;
- accroître la sécurité des approvisionnements;
- élargir le rayonnement géographique de l'industrie gazière du Québec.

La réalisation de ces objectifs aura un impact positif durable sur l'industrie manufacturière québécoise et sur sa compétitivité nord-américaine.

Déjà, SOQUIP a posé des gestes qui l'engagent dans cette direction:

- Elle a suscité la création d'une société affiliée à Noverco pour mettre en valeur les projets de cogénération privée d'électricité au Québec, en accord avec le plan de développement d'Hydro-Québec. Cette entreprise s'associera à des partenaires industriels et, ensemble, ils contribueront à l'essor de la cogénération, laquelle engendrera une croissance très significative de la consommation gazière du Québec. À cette fin, SOQUIP travaille également à établir des liens commerciaux privilégiés en regard d'approvisionnements à long terme en gaz naturel afin de soutenir la viabilité économique des installations de production envisagées.

- Bénéficiant de l'appui technique de la Société Gaz de France, SOQUIP a développé et mis en œuvre avec Noverco et Consulgaz des installations de stockage souterrain de gaz naturel à Pointe-du-Lac qui permettent à Gaz Métropolitain d'améliorer sa gestion de la demande saisonnière.

- Elle s'est également associée avec le Gaz de France dans la création d'une entreprise, OPTIGAZ, dont la mission est d'identifier et de développer des sites géologiques propices au stockage souterrain de gaz naturel au Québec et d'en assurer l'exploitation commerciale.

Au plan de la sécurité à long terme des approvisionnements gaziers, SOQUIP est préoccupée par la dynamique du marché nord-américain. À l'heure actuelle, le maintien relatif des bas prix du gaz naturel incite les consommateurs industriels québécois à signer des contrats de court terme avec les producteurs. Toutefois, il appert que le marché gazier soit structurellement appelé à se resserrer et il devient important d'adopter une perspective à long terme.

À cet effet, la Société cherche à associer un partenaire privé aux activités de courtage de gaz naturel de SOQUIP Gaz de manière à ce qu'une entité québécoise joue un rôle déterminant dans l'approvisionnement gazier du Québec. SOQUIP Gaz permettra dès lors aux consommateurs industriels de gaz naturel du Québec d'accroître leur compréhension de l'industrie gazière en mettant en place un service d'information et de consultation.

La diversification des sources d'approvisionnement gazier est un autre levier que SOQUIP entend promouvoir afin d'en assurer la sécurité à long terme. À cette fin, elle encourage Gaz Métropolitain, inc. à poursuivre ses études quant à la faisabilité de construire un terminal méthanier ainsi que des installations de liquéfaction qui permettraient l'importation de gaz naturel liquéfié en provenance d'outre-mer.

Dans le secteur pétrolier, la position concurrentielle de Montréal, en tant que centre majeur de raffinage en Amérique du Nord, est au cœur des préoccupations de SOQUIP. Montréal bénéficie d'une localisation géographique privilégiée qui lui permet d'optimiser l'utilisation d'infrastructures d'approvisionnement diversifiées. En effet, les raffineurs de Montréal ont accès tant au pétrole brut de l'Ouest canadien, via l'oléoduc Sarnia-Montréal, qu'au pétrole importé d'outre-mer acheminé par le pipeline Portland-Montréal. De plus, l'accès direct à la voie maritime du St-Laurent représente un atout majeur tant pour l'approvisionnement des raffineries québécoises que pour le transport de leurs produits finis. Dans ce contexte, SOQUIP entend collaborer avec l'industrie pétrolière afin que tous les moyens soient mis en œuvre pour consolider les installations de raffinage de Montréal, tabler à long terme sur leur position concurrentielle avantageuse et catalyser les opportunités d'affaires qui sont susceptibles d'en résulter. D'ailleurs, depuis 1986, le Québec est redevenu un importateur net de produits pétroliers raffinés. En 1990, malgré un climat économique défavorable et l'accroissement de la capacité de production chez Ultramar, ces importations se sont situées à 30 000 barils par jour.

En ce qui a trait au secteur des liquides de gaz naturel (LGN), le consortium Soligaz, regroupant SOQUIP, Pétromont, Noverco et SNC, ont poursuivi, en 1990, leurs travaux conjoints avec Petro-Canada et Texas Eastern Product Pipeline Company (TEPPCO). Les partenaires visent à établir un système d'approvisionnement intégré se raccordant au réseau actuel de TEPPCO, dans l'État de New York.

UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Face aux défis qu'elle entend relever, SOQUIP poursuit une stratégie de partenariat avec l'entreprise privée qui confère à ses interventions un impact déterminant.

Cette approche est névralgique à plusieurs égards. Elle ouvre la possibilité de financer la réalisation des projets énergétiques majeurs envisagés dans le secteur des hydrocarbures au cours des prochaines années, en bénéficiant d'apports de fonds substantiels. De plus, elle confère un souci permanent chez SOQUIP d'initier, de développer et d'opérer des projets dont les rendements financiers sont conformes aux attentes du secteur privé.

Enfin, il faut souligner l'importance de cette approche qui favorise le développement de l'expertise québécoise dans le secteur des hydrocarbures par un accès direct et privilégié à l'expérience technique, commerciale et opérationnelle des partenaires de la Société.

NOVERCO

À l'égard de sa stratégie de partenariat, SOQUIP dispose d'un véhicule privilégié d'intervention dans le domaine des hydrocarbures, Noverco. Formée en 1986, cette Société a pour mission d'acquérir, de financer et de gérer des entreprises d'envergure œuvrant dans des secteurs d'activités diversifiés et liés au domaine énergétique.

Au 31mars 1991, SOQUIP détenait une participation de 25 % en capital-actions de Noverco, alors que les parts du Groupe Canam Manac et de la Caisse de dépôt et placement du Québec s'élevaient respectivement à 50 % et 25 %. Cette composition de l'actionnariat fait suite aux ententes entre ces trois actionnaires, intervenues en juin 1990, et à l'offre publique d'achat (OPA), réalisée à l'été 1990, portant sur la totalité des actions alors détenues par le public.

Le 14 mars 1991, M.Marcel Dutil, président et chef de la direction du Groupe Canam Manac, annonçait son intention d'exercer l'option de vente de son bloc d'actions de Noverco, option prévue dans le cadre de l'entente entre ses actionnaires. Ainsi, le 2 juillet 1991, SOQUIP et la Caisse de dépôt et placement du Québec verront à procéder à l'achat du bloc d'actions de Canam Manac. SOQUIP comprend l'orientation stratégique du Groupe Canam Manac et tient à souligner l'importante contribution de Monsieur Dutil au développement de Noverco.

SOQUIP et la Caisse de dépôt et placement du Québec ont reconfirmé les orientations stratégiques de Noverco et sont déjà en contact avec des entreprises intéressées à remplacer Canam Manac au sein de l'actionnariat. Le profil énergétique de ces entreprises permettra à Noverco de poursuivre sa mission en bénéficiant tant de l'expertise industrielle que de la capacité financière de ses actionnaires.

Afin d'assurer la stabilité de l'actionnariat de Noverco et la continuité stratégique de son développement, SOQUIP et la Caisse souhaitent maintenir une participation significative au sein de l'entreprise.

Revue de l'exercice

L'année 1990 a été marquée par la poursuite et la mise en œuvre des projets stratégiques dont nous avons parlé. SOQUIP a aussi poursuivi ses activités courantes dans le courtage de gaz naturel, l'exploitation du gisement de gaz naturel de Saint-Flavien et les opérations de gaz porté. Ces activités ont contribué de façon significative aux bénéfices et liquidités de la Société.

Le dernier exercice financier s'est soldé par un bénéfice net de 6,6 millions de dollars, en hausse de 36 % par rapport à l'année précédente. Ce bénéfice provient de deux sources principales: la participation de SOQUIP dans Noverco et les activités de vente de gaz opérées directement par la Société. La Société a été également en mesure de réduire ses dépenses, dont ses frais généraux et administratifs.

La croissance du bénéfice de la Société est le résultat d'efforts soutenus de toute l'organisation et de son souci constant de rentabilité sur lequel s'appuient l'atteinte et le maintien d'une position financière saine.

Remerciements

En avril de cette année, M. Marc G. Fortier quittait son poste de président du Conseil et d'administrateur de SOQUIP. Le Conseil d'administration et le personnel tiennent à lui exprimer leur plus vive reconnaissance pour son importante contribution au cours des dernières années. Par ailleurs, le Conseil a procédé à la nomination de Mme Louise Sicard au poste de présidente du Conseil d'administration.

Nous remercions pour sa collaboration, M. Neil Jones qui a remis sa démission à titre d'administrateur au cours de l'exercice. Nous sommes par ailleurs très heureux d'accueillir M. Paul Dumas au sein du conseil d'administration.

Il nous plaît également de souligner la nomination de Me Pierre Boivin au poste de secrétaire corporatif de la Société, et celle de Mme Sophie Brochu au poste d'adjointe au Président.

Nous désirons aussi souligner le départ de M. Pierre Boivin, vice-président Administration et Affaires publiques, de même que de M. Nicolas R. Gravino, vice-président Développement, et nous les remercions tous deux pour le travail accompli.

La Société tient aussi à exprimer sa gratitude pour les efforts constants et le dévouement de ses administrateurs et de son personnel au cours de l'exercice. Leur détermination soutenue reste essentielle à l'atteinte de nos objectifs.

Le président et chef de la direction

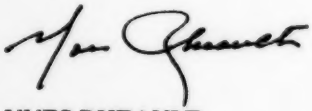

YVES RHEAULT

REVUE FINANCIÈRE 1990-1991

L'exercice financier 1990-1991 s'est terminé avec un bénéfice de 6,6 millions de dollars en hausse de 36 % par rapport à l'année précédente. Les revenus de la Société ont totalisé 55 millions de dollars et proviennent principalement des ventes de gaz naturel des divisions SOQUIP Gaz et Gaz Porté, et de la participation de SOQUIP dans les résultats nets de Noverco. Au niveau des dépenses, celles relatives aux achats de gaz naturel ont diminué suivant ainsi la baisse des ventes; quant aux frais généraux, ils ont été réduits alors que les frais financiers ont augmenté suite aux emprunts contractés pour financer la participation additionnelle de SOQUIP dans Noverco.

Par ailleurs, trois événements de nature particulière ont influé sur les résultats et le bilan de la Société. D'abord, le règlement d'une dette à long terme relative à certaines taxes liées à la production de pétrole et de gaz naturel a donné lieu à un gain comptable. Un autre gain a été réalisé lors de la vente à une filiale du Gaz de France d'une participation dans le projet Pointe-du-Lac. Enfin, certaines propriétés sur la Côte Atlantique détenues par une société affiliée à SOQUIP ont été dévaluées étant donné le cours des prix de pétrole et le peu d'activités dans cette région.

Le bilan de SOQUIP a subi peu de modifications par rapport à l'année précédente sauf en ce qui concerne l'augmentation de notre participation dans Noverco pour un montant de 14,8 millions de dollars financé par emprunt. L'actif de la Société totalisait ainsi 193 millions de dollars au 31 mars 1991 et le passif 42 millions de dollars.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS		
Gaz naturel (note 3)	**36 565 $**	43 730 $
Redevances	**(266)**	(488)
	36 299	43 242
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 6 (a))	**10 614**	9 169
Gain sur aliénation d'un placement (note 13 (b))	**2 590**	—
Gain sur règlement d'une dette à long terme (note 5)	**4 808**	—
Autre	**278**	549
	54 589	52 960
DÉPENSES		
Gaz naturel (note 3)	**32 448**	39 081
Frais généraux et d'administration	**3 188**	3 906
Frais financiers — net (note 4)	**3 478**	2 198
Frais relatifs à des projets de développement	**1 076**	1 083
Amortissements et épuisement	**1 521**	1 843
Dévaluation d'un placement (note 6 (b))	**6 300**	—
	48 011	48 111
BÉNÉFICE NET	**6 578**	4 849

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 11)	**5 458 $**	4 007 $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	**19 377**	13 398
Diminution de la dette à long terme	**(8 352)**	(3 779)
Liquidités provenant des activités de financement	**11 025**	9 619
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(6 551)**	(1 534)
Produit d'aliénations d'immobilisations	**7 425**	—
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	**(276)**	(350)
Produit d'aliénations de propriétés pétrolifères et gazéifères	**1 140**	—
Acquisitions de placements	**(14 805)**	(11 861)
Retrait net sur participation dans une société en nom collectif	**268**	252
Produit d'aliénation d'un placement	**2 800**	—
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	**(9 999)**	(13 493)
Augmentation de l'encaisse	**6 484**	133
Encaisse au début	**857**	724
Encaisse à la fin	**7 341**	857

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**7 341 $**	857 $
Débiteurs (note 3)	**4 438**	4 397
Stock de matériel de forage au coût	**199**	189
	11 978	5 443
Placements (notes 6, 13 et 14)	**167 897**	158 031
Propriétés pétrolifères et gazéifères (note 7)	**4 523**	6 155
Immobilisations (note 8)	**8 306**	10 350
Autres éléments d'actif	**289**	327
	192 993	180 306
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 3)	**5 034**	5 142
Versements sur la dette à long terme (note 9)	**100**	100
	5 134	5 242
Dette à long terme (note 9)	**37 327**	31 110
	42 461	36 352
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	**213 900**	213 900
Déficit	**63 368**	69 946
	150 532	143 954
	192 993	180 306

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)

Placement dans Noverco Inc. (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LOUISE SICARD
Présidente du Conseil d'administration

YVES RHEAULT
Président et chef de la direction

DÉFICIT CONSOLIDÉ

de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Solde au début	**69 946 $**	74 795 $
Bénéfice net	**6 578**	4 849
Solde à la fin	**63 368**	69 946

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1991

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22), a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. La Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation
Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive :

- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz);
- SOQUIP Alberta Inc. (société non exploitée activement).

Placements
La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence sur les décisions financières et administratives.

Les placements dans les sociétés en participation sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Propriétés pétrolifères et gazéifères
La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Usines et équipement de traitement de gaz	Solde dégressif	5 % à 10 %
Gazoduc	Solde dégressif	6 %
Entrepôts	Solde dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	5 % à 30 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Autres éléments d'actif
Ce poste comprend principalement les coûts des licences de transport de gaz et d'achalandage qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Activités en participation
La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères
La partie de la dette à long terme exprimée en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes sur le change étranger en résultant sont imputés aux opérations.

Charge de retraite
La charge de retraite annuelle comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service, plus ou moins
- l'amortissement de l'exercice du déficit ou de l'excédent actuariel sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés selon la méthode linéaire.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est reflété au bilan comme frais courus.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a vendu à Gaz Métropolitain inc., filiale en propriété exclusive de Noverco Inc., du gaz naturel pour un montant de 31 400 400 $ (1990: 36 609 650 $). Le compte à recevoir sur ces ventes est de 2 705 700 $ au 31 mars 1991 (1990 : 3 279 100 $). Par contre, la Société a acheté de Gaz Métropolitain inc., du gaz naturel pour un montant de 1 657 200 $ (1990: 1 960 600 $). Le compte à payer sur ces achats est de 177 000 $ au 31 mars 1991 (1990: 32 700 $).

4. FRAIS FINANCIERS — NET

(en milliers de dollars)	1991	1990
Intérêts et autres frais sur dette à long terme	3 807	2 331
Gain sur change étranger	(13)	(29)
Divers revenus d'intérêts	(316)	(104)
	3 478	2 198

5. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UNE DETTE À LONG TERME

Le gouvernement du Canada a accordé à SOQUIP Alberta Inc. une remise d'impôts de 6 843 000 $ et des intérêts et pénalités y afférant à la condition que la compagnie verse au gouvernement du Canada une compensation tenant lieu de ces impôts. La correction de ces intérêts et des pénalités de 4 808 000 $ est comptabilisée aux revenus de l'exercice.

6. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	Participation %		1991	1990
	1991	1990		
À la valeur de consolidation				
Société satellite :				
Noverco Inc.(a) 130 789 240 actions ordinaires «A», sans valeur nominale	25	15,17	111 730	95 623
Sociétés en participation :				
PAREX, société en nom collectif (b)	33,33	33,33	3 979	10 547
Société 2854-4294 Québec Inc./ SOQUIP Enr., société en nom collectif (c)	60	—	327	—
À la valeur d'acquisition				
Sceptre Resources Limited 10 824 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier ; 42 754 800 $ 1990 : 43 837 200 $)	11,57	11,56	51 861	51 861
			167 897	158 031

(a) Noverco Inc. a été privatisée au cours de l'année. La participation dans les résultats nets au montant de 10 614 000 $ (1990 : 9 169 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 30 septembre 1990 et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1991. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 9 296 000 $ (1990 : 6 080 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de PAREX qui est au stade de l'exploration. Au cours de l'exercice, la valeur comptable de certaines propriétés de PAREX a été réduite à la valeur de réalisation nette. La quote-part de SOQUIP dans cette dévaluation au montant de 6 300 000 $ a été comptabilisée en diminution du placement.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX excluant les frais de gestion capitalisés aux placements est résumée ci-après:

(en milliers de dollars)	1991	1990
Actif	3 763	10 125
Passif	75	82
Avoir de SOQUIP	3 688	10 043

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de PAREX au 31 mars 1991. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1990.

(c) Cette société en nom collectif, constituée le 28 mars 1991 par SOQUIP (60 %) et un autre partenaire (40 %), a pour objet l'exercice d'activités liées à la recherche et à l'exploitation de réservoirs souterrains de stockage de gaz naturel et elle possède 50 % des parts d'une société en commandite qui exploite un réservoir souterrain de gaz naturel à Pointe-du-Lac.

7. PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES

(en milliers de dollars)	1991	1990
Évaluation complétée — au coût moins radiation	18 965	20 096
En voie d'évaluation	1 498	1 231
	20 463	21 327
Épuisement accumulé	15 940	15 172
	4 523	6 155

L'épuisement de l'exercice s'élève à 768 300 $ (1990 : 1 065 000 $)

8. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)			1991	1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines et équipement de traitement de gaz	5 668	2 081	3 587	3 796
Gazoduc	1 172	458	714	760
Matériel roulant	5 492	1 915	3 577	3 655
Réservoir souterrain	—	—	—	1 630
Mobilier, équipement, équipement informatique, améliorations locatives, entrepôts et terrains	1 715	1 287	428	509
	14 047	5 741	8 306	10 350

L'amortissement de l'exercice est de 715 000 $ (1990: 738 000 $)

9. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)	1991	1990
SOQUIP		
Billets sans intérêt, remboursables par versements annuels de 100 000 $, le dernier échéant le 1er décembre 1992	**200**	300
Autre	**—**	1 031
Crédit rotatif pour un montant autorisé de 15 000 000 $, renouvelable le 31 mars 1992, intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 3/8 %, sans modalité de remboursement	**13 000**	—
Exploration SOQUIP Inc.		
Crédit rotatif pour un montant autorisé de 2 300 000 $, renouvelable le 31 août 1992, intérêt aux taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2 %, sans modalité de remboursement	**2 300**	2 274
SOQUIP Alberta Inc.		
Crédit rotatif renouvelable le 1er avril 1992, intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2 %, sans modalité de remboursement	**19 200***	12 849
Autres dettes, échéances indéterminées, dont 1 303 000 $ US convertis en 1 523 000 $ canadiens	**2 727**	14 756
	37 427	31 210
Versements échéant en deçà d'un an	**100**	100
	37 327	31 110

* La marge de crédit autorisée est de 30 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement des actions de Sceptre Resources Limited.

10. CAPITAL-ACTIONS

(en milliers de dollars)	1991	1990
Autorisé		
5 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune		
Émis et payé		
4 278 000 actions	**213 900**	213 900

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

11. LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	1991	1990
Bénéfice net	**6 578**	4 849
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissements et épuisement	**1 521**	1 843
Participation dans les résultats nets d'une société satellite moins les dividendes reçus	**(1 318)**	(3 089)
Dévaluation d'un placement	**6 300**	—
Gain sur aliénation d'un placement	**(2 590)**	—
Gain sur aliénations d'immobilisations	**(66)**	—
Gain sur règlement d'une dette à long terme	**(4 808)**	—
	5 617	3 603
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	**(159)**	404
	5 458	4 007

12. ENGAGEMENTS

a) La Société s'est portée caution conjointement, mais non solidairement, avec ses partenaires dans Intragaz, société en commandite, du remboursement d'un emprunt bancaire de 15 000 000 $ de cette société. La Société pourrait, en vertu de cet engagement, débourser en plus des intérêts, des sommes totalisant 4 500 000 $.

b) La Société s'est portée garante envers les partenaires du Consortium Soligaz du remboursement, à certaines conditions, de frais d'études à être engagés dans le cadre du projet. La Société pourrait, en vertu de cet engagement, débourser des sommes totalisant au maximum 5 000 000 $.

c) La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 1996 pour des espaces à bureaux. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice s'élève à 365 900 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1992	447
1993	314
1994	281
1995	234
1996	240
	1 516

13. ÉVENTUALITÉS

a) Suite à l'aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited le 1er octobre 1987, la filiale SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Ce gain éventuel sera comptabilisé au moment de l'émission des actions par Sceptre.

b) La Société s'est engagée, jusqu'au 28 mars 1993, à indemniser son partenaire dans la Société 2854-4294 Québec Inc./SOQUIP Enr., si la valeur des actifs que la Société a cédés à Intragaz, société en commandite, s'avérait moindre que celle spécifiée au contrat de cession, ou si le passif s'y rapportant était plus élevé que celui prévu selon l'entente entre les partenaires. Si des écarts devaient être constatés, la Société devra alors rembourser à son partenaire des sommes correspondant à 20 % de ces écarts jusqu'à un maximum de 2 800 000 $.

14. PLACEMENT DANS NOVERCO INC.

Au 31 mars 1991, les actions ordinaires de Noverco Inc. étaient détenues respectivement comme suit: Le Groupe Canam Manac Inc. 50 %, la Caisse de dépôt et placement du Québec 25 % et SOQUIP 25 %.

En vertu d'une convention intervenue le 18 juin 1990 entre ces actionnaires, Le Groupe Canam Manac Inc. a l'option de vendre, avec un avis de trois mois, entre le 1er juillet 1991 et le 31 mars 1993 les actions ordinaires qu'il détient du capital-actions de Noverco Inc. aux autres actionnaires ou à toute personne désignée par ceux-ci. Advenant la levée de l'option de vente, ces derniers sont tenus obligatoirement d'acquérir ces actions du Groupe Canam Manac Inc., selon les modalités prévues à cette convention.

Le 27 mars 1991, Le Groupe Canam Manac Inc. a signifié à ses partenaires qu'il exercera son option de vendre le 2 juillet 1991. Le montant de cette transaction à être exécutée est d'environ 291 000 000 $.

À la date de préparation des états financiers, la Caisse de dépôt et placement du Québec et SOQUIP n'avaient pas arrêté avec exactitude les modalités de l'exécution de leurs obligations pour donner suite à cette option, de sorte que l'incidence financière pour SOQUIP n'était pas déterminée.

15. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite de la Société est un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Le régime est pleinement capitalisé et l'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur marchande.

Situation du régime de retraite au 31 décembre 1990.

(en milliers de dollars)	1990	1989
Actif de la caisse de retraite	2 027	1 976
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées*	1 836	1 650
Excédent actuariel	191	326

La charge de retraite de l'exercice s'élève à 59 500 $ (1990 : 72 600 $)

* Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1990. (1989 : Selon une estimation actuarielle établie à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1987).

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 du bilan consolidé ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

NOVERCO INC.

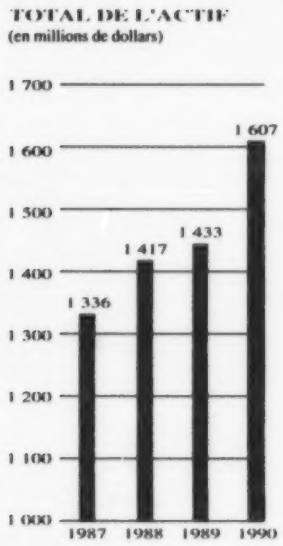

Formée dans le but d'acquérir, de financer et de gérer des entreprises d'envergure œuvrant dans des secteurs d'activités diversifiés et liés au domaine énergétique, Noverco détient actuellement à part entière Gaz Métropolitain, inc., et Vermont Gas, le distributeur de gaz naturel du Vermont. Noverco détient également des actions ordinaires et des débentures de Sceptre Resources Limited, des intérêts dans le consortium Soligaz, une débenture convertible du Groupe pétrolier Olco et une participation dans l'exploitation des installations de stockage souterrain de gaz naturel de Pointe-du-Lac.

À l'heure actuelle, la situation au plan de l'actionnariat et les impératifs quant au choix d'un ou de plusieurs nouveaux partenaires en mesure de poursuivre la mission et les objectifs énergétiques de Noverco sont au cœur des préoccupations de SOQUIP. Le président de la Société en a fait état dans son message.

En 1990, le bénéfice net de Noverco s'est élevé à 69,6 millions de dollars, en hausse par rapport à l'année précédente. La plus grande partie de ce bénéfice provient de Gaz Métropolitain, inc.

GAZ MÉTROPOLITAIN, INC.

En 1990, les ventes de Gaz Métropolitain ont augmenté de 4,4 % pour atteindre 5354 millions de mètres cubes. Ces ventes représentent 95 % du gaz naturel consommé au Québec. En 1990, la Régie du gaz naturel a accordé à Gaz Métropolitain un rendement autorisé de 14,25 % sur l'avoir moyen de l'actionnaire pour l'exercice financier 1990-1991.

Gaz Métropolitain poursuit ses efforts en vue d'optimiser l'efficacité de son réseau de distribution et de réduire son coût de service. Le maintien de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport aux autres formes d'énergie repose sur l'atteinte de ces objectifs. Aussi, la direction de Gaz Métropolitain bénéficie de l'appui des actionnaires de l'entreprise afin de réaliser les orientations stratégiques de son plan d'affaires.

Par ailleurs, Gaz Métropolitain, inc. est en voie de restructuration en société en commandite afin d'optimiser la structure financière du groupe corporatif. En décembre 1990, les partenaires de Noverco se sont engagés, devant la Régie du gaz naturel du Québec, à maintenir au sein de Gaz Métropolitain une situation financière saine ainsi qu'à rendre disponibles tous les fonds requis à la consolidation et au développement des activités directes et complémentaires à la distribution gazière. La Régie du gaz naturel a accueilli favorablement la requête de Gaz Métropolitain; elle a souligné que les engagements d'investissements liés tant au développement d'infrastructures de distribution qu'aux activités complémentaires, constituent un signe de continuité dans l'amélioration du service aux consommateurs. De plus, la Régie a

reconnu la neutralité de la réorganisation face aux consommateurs et leur entière protection contre l'imputation de frais liés à la nouvelle structure.

Le processus visant la transformation de Gaz Métropolitain en société en commandite se poursuit et la restructuration devrait être complétée d'ici la fin de l'été 1991.

SCEPTRE RESOURCES LIMITED

SOQUIP détient, par l'entremise de sa filiale à part entière SOQUIP Alberta Inc., 10,82 millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources Limited, l'une des dix plus importantes sociétés indépendantes canadiennes d'exploration, de mise en valeur et de production de pétrole et de gaz.

En 1990, la production quotidienne moyenne de pétrole et de liquides associés au gaz naturel a augmenté de 22 %, s'élevant à 3500 mètres cubes (22 000 barils). Quant à la production de gaz naturel, elle a décliné de 6 % pour se maintenir à 4,1 millions de mètres cubes par jour (145 millions de pieds cubes).

La presque totalité des ventes de gaz naturel de Sceptre est effectuée au Canada. Environ 11 % de la production, soit 470,5 mille mètres cubes en moyenne par jour (16,7 millions de pieds cubes) sont vendus à Gaz Métropolitain par l'intermédiaire des permis détenus par SOQUIP.

Au mois de février 1990, Sceptre Resources Limited a procédé à une émission de capital-actions d'une valeur de 100,8 millions de dollars à laquelle SOQUIP, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Noverco ont participé pour un montant de 55,9 millions de dollars.

En 1990, Sceptre Resources a bénéficié, comme ce fut le cas pour plusieurs compagnies productrices, de la hausse marquée des prix pétroliers résultant de l'invasion iraqienne au Koweit. Les revenus nets de production ont ainsi augmenté de 20 % pour atteindre 191,2 millions de dollars, et le flux monétaire opérationnel de 52 % pour se situer à 106,4 millions de dollars.

L'émission de capital-actions de Sceptre Resources Limited, couplée à la hausse des prix pétroliers engendrée par le conflit au Moyen-Orient, a permis à l'entreprise de générer un profit net de 11,3 millions de dollars.

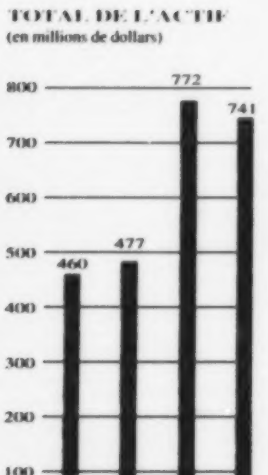

SOQUIP Gaz

La gestion des permis que détient SOQUIP en Alberta, et qui lui permettent d'exporter vers le Québec environ 12 % des besoins en gaz naturel de Gaz Métropolitain, est assurée par SOQUIP Gaz. Cette division de la Société voit également à l'exécution des ententes conclues entre des producteurs de l'Ouest canadien, dont principalement Sceptre Resources, et Gaz Métropolitain.

Depuis sa déréglementation, le secteur gazier canadien répond aux fluctuations du marché avec plus de souplesse. Un plus grand nombre de débouchés s'offrent aux producteurs et les consommateurs ont maintenant accès à des sources d'approvisionnement variées. Les ventes de gaz naturel peuvent dorénavant se conclure entre les producteurs, ou leurs représentants commerciaux, et les utilisateurs ultimes. Le volume des ventes directes a ainsi connu une progression marquée dans le secteur industriel et s'accapare une portion croissante du marché du moyen débit (commercial et petit industriel).

Ce contexte, conjugué au maintien relatif des bas prix du gaz naturel qui incite les consommateurs à signer des contrats de court terme, accentue la pertinence, pour SOQUIP, d'associer un partenaire privé à ses activités de courtage. SOQUIP Gaz sera dès lors en mesure de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement gazier du Québec et, par la mise en place d'un service d'information et de consultation, permettra aux consommateurs québécois d'accroître leur compréhension de l'industrie gazière.

Division Gaz porté

La division Gaz porté exploite présentement deux stations de compression permanentes à partir desquelles une flotte de 25 semi-remorques fournissent une alimentation continue en gaz naturel à des clients industriels.

Au cours du dernier exercice, les ventes de gaz naturel au poste de Saint-Flavien ont atteint 15 739 580 mètres cubes (558,7 millions de pieds cubes), dont 12 230 874 de mètres cubes (437,7 millions de pieds cubes) ont été distribués par semi-remorque.

Au 31 mars 1991, les réserves du champ de Saint-Flavien étaient évaluées à 62 854 750 mètres cubes (2,2 milliards de pieds cubes).

Au poste de Saint-Élie d'Orford, en Estrie, les ventes pour la période ont atteint 13 841 190 mètres cubes (491,3 millions de pieds cubes).

INTRAGAZ

Signature de l'entente Gaz de France et SOQUIP concernant la création de la Société OPTIGAZ.

De gauche à droite: Francis Gutmann, Président, Gaz de France; Lise Bacon, Vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec; Yves Rheault, Président et chef de la direction de SOQUIP.

Intragaz, une société en commandite, a été constituée en 1991 afin de prendre en charge les actifs des installations de stockage souterrain de gaz naturel de Pointe-du-Lac et d'en assumer la gestion des opérations. Cette Société est détenue à part égale par une filiale de Noverco et OPTIGAZ, une filiale de SOQUIP et Gaz de France.

La mise en service des installations de stockage de Pointe-du-Lac s'est effectuée tant à l'intérieur de l'échéancier que du cadre financier prévus. Le projet a obtenu toutes les approbations environnementales requises et bénéficié de l'étroite collaboration des autorités locales, régionales et provinciales.

La mise en opération des installations de stockage de Pointe-du-Lac est le fruit de l'effort et du dévouement soutenus de l'équipe rattachée à ce projet. Nous tenons à souligner ici l'excellent travail de M.Glenn Kelly qui en a assumé la direction, ainsi que l'apport de ses proches collaborateurs.

L'implication de partenaires dans ce projet a contribué au développement d'une expertise québécoise réelle en matière de conception, de développement et d'exploitation de stockage souterrain de gaz naturel. Cette expertise sera d'ailleurs mise à contribution dès l'été 1991 dans le cadre d'un programme d'identification et de mise en valeur d'autres sites géologiques propices à l'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec.

SOLIGAZ

Au cours du dernier exercice, le consortium Soligaz, qui regroupe SOQUIP, Pétromont, Noverco et SNC, a poursuivi, conjointement avec Petro-Canada et Texas Eastern Product Pipeline Company (TEPPCO), ses travaux en vue d'établir un système intégré d'approvisionnement en liquides de gaz naturel.

Ce projet a pour principal objectif la mise en place d'un système d'approvisionnement compétitif en liquides de gaz naturel afin de permettre à l'industrie pétrochimique du Québec d'accroître sa position concurrentielle sur le marché nord-américain et d'assurer son développement à long terme.

Le système envisagé comprend un pipeline reliant le réseau de TEPPCO, dans l'État de New York, aux infrastructures de stockage prévues dans la région de Montréal, ainsi que des installations d'entreposage dans l'État de New York. Les partenaires de Soligaz envisagent également la construction d'un terminal maritime à Varennes, qui permettra l'importation de liquides de gaz naturel d'outre-mer.

Soligaz est à compléter avec ses partenaires l'étude des aspects opérationnels et réglementaires du projet.

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

(participation au 31 mars 1991)

SOQUIP ALBERTA ▶ **SCEPTRE RESOURCES LIMITED**

SOQUIP
100 %

SOQUIP Alberta
11,6 %

EXPLORATION SOQUIP ▶ **SOQUIP ATLANTIQUE** ▶ **PAREX**

SOQUIP
100 %

Exploration SOQUIP
100 %

SOQUIP Atlantique
33 1/3 %

Denison Mines Limited (Atlantique)
33 1/3 %

Encor Inc.
33 1/3 %

NOVERCO

SOQUIP
25 %

SOLIGAZ [1]

SOQUIP
31,5 %

Noverco
31,5 %

Pétromont
31,5 %

Le Groupe SNC
5,5 %

[1] Consortium

OPTIGAZ ▶ **INTRAGAZ**

SOQUIP
60 %

Gaz de France
40 %

OPTIGAZ
50 %

176521 Canada Inc.
50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Louise Sicard (1-2-3)
Présidente du Conseil
d'administration
Sillery (Québec)
Directeur général,
Service et ventes
Marché de résidence
Provincial
Bell Canada

Yves Rheault
Saint-Nicolas (Québec)
Président et chef de la direction
SOQUIP

Antoine Ayoub (1)
Sillery (Québec)
Professeur titulaire
Université Laval

Harold William Ashenmil (1)
Ville Mont-Royal (Québec)
Avocat
Phillips, Friedman, Kotler

Jacqueline Lemieux Boutet (3)
Montréal (Québec)
Présidente
Jacqueline Boutet et Associés Inc.

Paul Dumas (2)
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
Comptable agréé
Miron, Cadieux, Matteau, Dumas,
Normand & Caron

Claude J.E. Dupont (1)
Ville Mont-Royal (Québec)
Avocat
Bélanger, Sauvé

Jacques V. Goyer (3)
Ville Mont-Royal (Québec)
Premier vice-président, Placements
Assurance-Vie Desjardins Inc.

Georges Lachapelle (1)
Saint-Lambert (Québec)
Président
BAU-VAL Inc.

Gilbert Thibeault (2)
Lachine (Québec)
Président
Tapis Thibeault Inc.

DIRECTION

Yves Rheault
Président et chef de la direction

André L'Ecuyer
Vice-président, Finances et
Planification

Jean A. Guérin
Vice-président, Projets spéciaux et
Directeur exécutif du projet Soligaz

Pierre Boivin
Secrétaire et directeur,
Affaires juridiques et
Domaine minier

Sophie Brochu
Adjointe au président

Jacques Demanche
Directeur, Finances et Planification

Jacques Charpentier
Directeur, Comptabilité

Pierre Houle
Directeur, Exploitation

Yvan Masse
Directeur, Développement

Thi-Hien Nguyen-Khac
Directrice, Technologie

Henri Lizotte
Directeur, Exploration-Production

Le personnel de SOQUIP applique les mesures requises par la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

(1) Membre du Comité du développement et de l'organisation corporative
(2) Membre du Comité de vérification
(3) Membre du Comité des ressources humaines et de rémunération